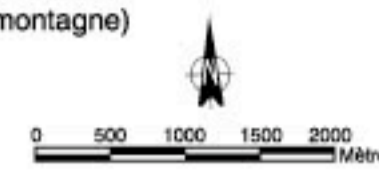


- Centre d'accueil et d'interprétation
- Stationnement
- Chemin principal
- Piste ou chemin secondaire
- Sentier de randonnée pédestre
- Voie cyclable (vélo de montagne)
- Canotage
- Pêche
- Camping rustique
- Camping de groupe
- Débarcadère
- Refuges et chalets
- Relais
- Point de vue
- Limites du parc\*
- Pistes de ski de fond facile Intermédiaire difficile
- Sentier de ski hors piste et raquette
- Vallée des fantômes



Équidistance des courbes de niveau : 20 mètres  
 Échelle : 1:50 000 MTM (Mercator transversal modifié) nad 83

\* Un découpage du territoire en trois zones distinctes permet de concilier la protection du milieu et sa mise en valeur.

**Zonage :** préservation ambiance services

**Zone de préservation :** Ces zones ont une capacité de support et de régénération limitée et abritent souvent des espèces floristiques et fauniques particulières. L'utilisation du territoire y est réduite et fortement encadrée.

**Zone d'ambiance :** Il s'agit de la portion du territoire affectée à la découverte du milieu naturel. Cette découverte est évidemment favorisée par la pratique de diverses activités respectant les limites de la capacité de support des lieux.

**Zone de service :** Dans cette zone, les restrictions à l'aménagement sont moins importantes que dans les autres secteurs. Nous y retrouvons le centre d'accueil et d'interprétation ainsi qu'une part importante des infrastructures d'hébergement.

